



**PRÉFÈTE  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la protection des populations**

**Service protection de l'environnement  
Pôle Installations classées**  
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Dossier suivi par : Martine MAURIN  
Tél : 04 72 61 37 86

**RECEPISSE DE DECLARATION  
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT  
PAR ROUTE DE DECHETS**

-=-=-=-=-

La Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est,  
Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfète du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.541-7 et L.541-8 et R.541-49 à R.541-61 ;

VU l'arrêté du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;

VU le récépissé n° 1254 délivré le 09 mars 2020 ;

RENOUVELLE à la société **ODYCEA** franchisé **CLIKECO** dont le siège social se situe ESPACE A7 – rue YON LUG – 69310 OULLINS-PIERRE-BÉNITE ;

RÉCÉPISSÉ de sa déclaration reçue le 27 novembre 2024 relative à son activité de transport par route de **déchets dangereux et non dangereux** ;

RÉCÉPISSÉ n° **1254** délivré à LYON, le **20 décembre 2024** ;

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est de **5 ans**.

Pour le directeur départemental par intérim,  
Par délégation,

Le Chef de Service

  
Laurence DANJOU-GALIERE